

# Une représentation des parents dans mon école,



## on fait le point?

# La représentation des parents : toute une histoire, un droit !



1997 :

Le décret « Missions » est voté !  
Les parents sont enfin partenaires.  
Le Conseil de Participation (CoPa) est instauré.

2009 :

Le décret « Association de parents » est voté !  
Il donne officiellement une place à une structure collective de  
parents et demande aux écoles de favoriser et de soutenir  
l'action collective des parents.

Qu'en est-il dans votre école?

Les parents sont-ils représentés?

# Pourquoi s'investir ? Pourquoi s'associer ?



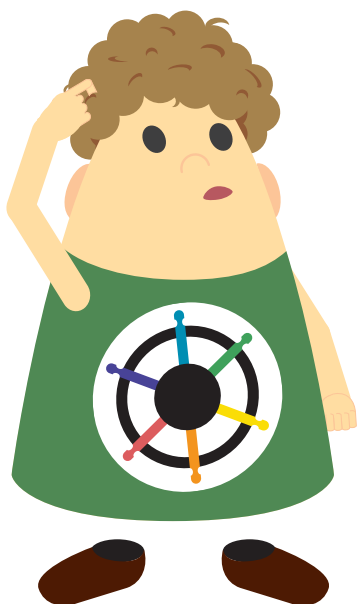
La représentation collective des parents est certainement un avantage, un atout pour donner aux élèves le maximum de chances dans la réussite de leur cursus scolaire.

Un véritable partenariat entre les parents, l'équipe pédagogique, et les jeunes contribue à une meilleure compréhension réciproque, favorisant ainsi les apprentissages et l'épanouissement des élèves.

# C'est quoi un CoPa?

Le CoPa est l'organe de démocratie locale où l'ensemble des acteurs de l'école discutent des thématiques relatives à la scolarité des enfants dans toutes ses dimensions.

Dans chaque école doit se tenir 4 fois par an un CoPa avec des représentant·e·s de parents élu·e·s qui sont membres de droit du comité de l'association de parents (AP).



**Le CoPa ? Je ne sais pas s'il existe dans mon école... Alors ?**

*Je contacte la Direction ou la FAPEO*

**Je ne suis pas invité·e aux réunions ..Alors ?**

*Je contacte les représentant·e·s des parents ou la FAPEO*

**Je ne suis pas informé·e des décisions..Alors ?**

*Je contacte les représentant·e·s des parents ou la FAPEO*

**Je souhaite être représentant·e des parents..Alors ?**

*Je contacte la Direction, la FAPEO ou les représentant·e·s des parents*

# On parle de quoi au CoPa?

Sécurité et  
convivialité  
aux abords de  
l'école

Gratuité pour  
l'ensemble des frais  
liés aux  
apprentissages

Accueil  
extra-scolaire

Devoirs à  
domicile et  
soutien  
scolaire

Hygiène

Bâtiments  
adaptés,  
suffisants et  
accueillants



# C'est quoi une AP

Les parents d'une école s'associent pour créer un collectif qui a pour mission de représenter tous les parents dans le but de favoriser la collaboration et les échanges avec tous les partenaires de l'école (enseignant·e·s, direction, pouvoir organisateur, Centre PMS, école des devoirs, etc.).

## On y fait quoi ?

Les plans de pilotage ? On s'informe !

Des nouvelles règles en matière de gratuité ? On communique à tous les parents !

Une réflexion sur le harcèlement ? On organise une table ronde !

La mobilité en question ? On réfléchit à des pistes de solution !

Un accueil extra-scolaire de qualité ? On interpelle !



# Du coup, représentant·e·s au CoPa ou AP, Double emploi?

**Non, même combat !**

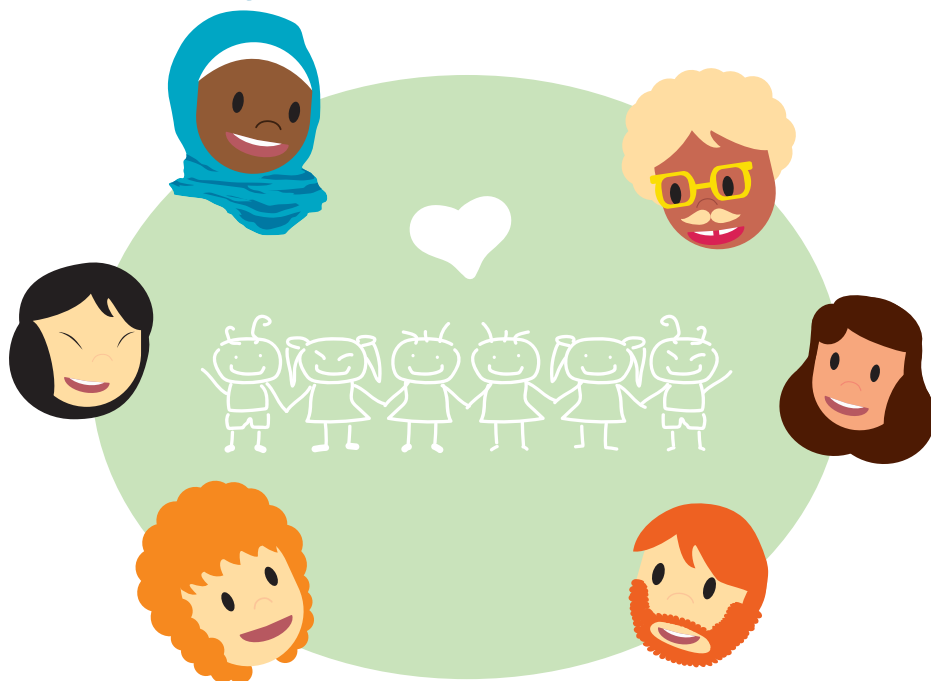
**Il existe une AP**, les représentant·e·s au CoPa doivent faire partie du comité de l'AP.

**Il n'existe pas d'AP**, les représentant·e·s élu·e·s au CoPa doivent organiser la consultation et communiquer les décisions aux parents.

En d'autres mots, dans l'un comme dans l'autre cas, le CoPa est l'organe incontournable.



# Etre représentant·e des parents, ça veut dire quoi?



**Je suis élu·e représentant·e par  
l'ensemble des parents !**

## **Je m'engage à :**

- Consulter l'ensemble des parents avant chaque CoPa.
- Recueillir l'avis de tous les parents sur les points à l'ordre du jour.
  - Parler au nom de tous les parents et défendre un point de vue collectif.
- Faire un retour aux parents des décisions prises en CoPa.
  - Respecter le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
  - Participer aux réunions du CoPa.
  - Participer aux réunions du comité de l'AP.



# Comment faire?

**Il n'existe pas de représentation des parents dans votre école et vous souhaitez vous lancer ?**

Contactez la FAPEO

**Vous êtes représentant•e et vous avez besoin d'aide ?**

Contactez la FAPEO

**Vous êtes représentant•e et vous voulez organiser une conférence, un évènement,etc. ?**

Contactez la FAPEO

**Il existe une représentation dans votre école, et vous voulez vous investir ?**

Contactez vos représentant•e-s



# Envie d'organiser...

Un petit déjeuner des parents ?

Une conférence sur le harcèlement ?

UnThé-café autour des droits humains ?

Un travail de réflexion sur le règlement d'ordre intérieur ?

Une rencontre avec d'autres écoles ?



# Besoin de soutien pour...

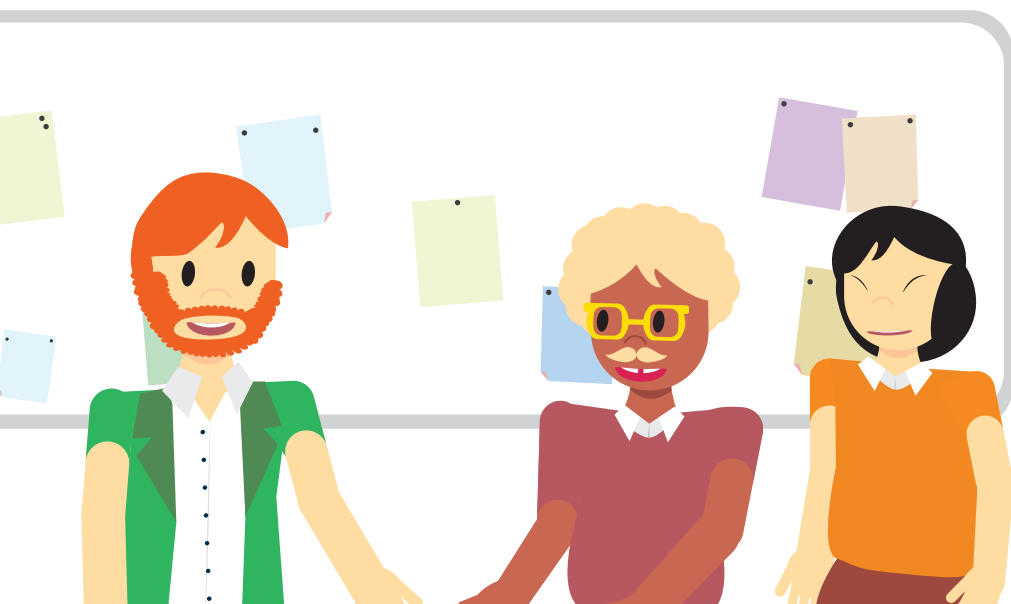
Elire les représentant•e•s au CoPa ?

Créer une AP ?

Communiquer avec l'ensemble des acteurs ?

Consulter les parents ?

Interpeller la direction ou le pouvoir organisateur ?



# Contactez la FAPEO !

Rue de Bourgogne 48 – 1190 Forest  
secretariat@fapeo.be  
02/527.25.75



Pour la province du Brabant Wallon :  
brabantwallon@fapeo.be

Pour la régionale de Bruxelles :  
bruxelles@fapeo.be

Pour la province du Hainaut :  
hainaut@fapeo.be

Pour la province de Liège :  
liege@fapeo.be

Pour la province du Luxembourg :  
luxembourg@fapeo.be

Pour la province de Namur :  
namur@fapeo.be